



Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 080-218003580-20250408-DEL2025_22-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **08/04/2025**

N° 2025 - 22

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Etai(e)nt présents :

M. CARETTE Christian, Mme CARON Monique, Mme CHETTAB Carole, Mme COURTAUD Nicole, Mme DACHEUX Dominique, Mme DESTOOP Nathalie, M. DUBOIS Christian, M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier, Mme LAPORTE Martine, M. MONGNE Jean-Paul, Mme NORMAND Edith, M. ROIX Samuel, M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine, M. TETIER Pascal

Procurat(i)on(s) :

Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, Mme TRAULET Delphine donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie

Etai(e)nt absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(e)nt excusé(s) :

Mme BONAY Catherine, M. BUCHON Gérard, Mme DEPOILLY Kandice, M. THOREL Michel, Mme TRAULET Delphine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
02/04/2025

**OBJET : Convention TE 80 n°14-TE-00765-SE -
Travaux réseaux électrique - Place du Petit marché**

Date d'affichage

..J.J....

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la TE80 (anciennement FDE80) avait transmis une convention pour les travaux d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications et de vidéoprotection, pour les rues de la Tannerie ; Dr Roux, du petit Marché, de l'Echevinage, Ampère (pour partie) , Ferry et Schreyer dans le cadre des travaux de requalification du centre bourg de Gamaches. Après déduction des aides de la TE80, le reste à charge pour la commune s'élève à 260 774.73€. Cette somme ne sera pas déduite de l'avoir actuel afin de la conserver pour la phase 3.

Ces travaux se décomposent en 4 parties distinctes :

- travaux électriques sur réseau existant fils nus et torsadés
- travaux d'installations des communications électroniques (fibre et téléphone)
- travaux d'éclairage public
- travaux de vidéoprotection

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention n°14-TE-00765-SE de la TE80 relative aux travaux électrique de Requalification de la place Maréchal Leclerc.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Paul MONGNE



Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 080-218003580-20250408-DEL2025_22-DE